



N°28 mai/2018

925

C'est le nombre d'habitants qui ont été recensés dans notre village lors du dernier recensement qui a pris fin le 18 février.

Cela représente une augmentation de 60% par rapport au chiffre de 2013 où nous étions 578 et presque un doublement de la population en 10 ans. Nous étions 509 en 2008 soit aujourd'hui 82 % d'habitants en plus.

Nous avons dénombré 264 logements dont 20 étaient inoccupés.

A propos de la rentrée 2018

Une énième réforme du Ministre de l'Education Nationale a donné aux collectivités la possibilité de revenir aux 4 jours au lieu de 4 jours $\frac{1}{2}$ instaurés en 2014 au sein de notre RPI.

Pour cela il fallait un vote du Conseil d'Ecole et un avis des élus du SIVOM Ackerland qui gère notre RPI. D'entrée les élus ont pris l'option de suivre la volonté du Conseil d'Ecole.

Le 20 mars, le Conseil d'Ecole réunissant les directrices, les enseignants, les représentants des parents d'élèves et un élu par commune du RPI, a décidé le retour à l'organisation du temps scolaire sur quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Cela entraîne de nouveaux horaires (voir ci-dessous) et la suppression des Nouvelles Activités Pédagogiques organisées par le SIVOM et qui se déroulaient le mardi ou le jeudi après-midi selon les écoles.

Nous mettons donc fin à une pratique que nous avons instaurée et assumée durant 4 années. Aux dires des parents nos activités étaient plutôt appréciées. C'est la fatigue de l'enfant qui a motivé leur choix de revenir au mercredi matin libre. Seront-ils moins fatigués ? L'avenir nous le dira !

Nouveaux horaires rentrée scolaire 2018:

- A Hurtigheim :** Ecole maternelle: 8h00-11h30 / 13h40 - 16h10
- A Quatzenheim:** Ecole mairie: 8h05-11h35 / 13h45-16h15
Ecole rue de l'Ecole: 8h10-11h40 / 13h50-16h20
- A Furdenheim:** Ecole élémentaire: 8h15-11h45 / 13h55-16h25
Ecole maternelle : 8h20-11h50 / 14h00-16h30



RAPPEL :

Règlementation de la tonte et des activités de bricolage :

Pour préserver la tranquillité de tous, la tonte et le bricolage occasionnant des nuisances sonores sont autorisés les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h30 à 19h00, mais interdits le dimanche et les jours fériés.

ATTENTION :

La mairie sera fermée pour congés annuels du **lundi 18 juin au vendredi 22 juin**. Pour toute urgence, vous pouvez contacter le Maire au 06.77.53.06.72.





A vos agendas

Fête de la Musique

Jeudi 21 juin 2018

La Commune s'associe à l'école de Musique et à l'Association Socioculturelle et Sportive pour organiser la Fête de la Musique à HURTIGHEIM :

A partir de 19h00 sur la Place de la Liberté

L'animation musicale sera assurée par les élèves de l'école de musique et les professeurs, ainsi que la chorale du « P'tit Chœur ».

Tous les musiciens et les choristes sont invités à partager leur talent.

Coupe du monde

Le match « France-Pérou » sera retransmis sur grand écran dans la salle communale à 17 heures.

Petite restauration sur place.



Fête Nationale

le vendredi 13 juillet 2018

La Commune ainsi que l'Association socioculturelle et Sportive, vous invitent à venir célébrer la Fête Nationale. Rendez-vous

Place de la Liberté à partir de 19h00.

Animation musicale et grillades vous seront proposées tout au long de la soirée.

Le feu d'artifice sera tiré à 23 heures rue de l'école. Un lampion sera offert à chaque enfant



Brèves

- **PLUI** : Dans le cadre de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal à l'échelle des 33 Communes de notre intercommunalité, la phase de concertation est en cours. Des réunions publiques d'information destinées aux habitants ont été organisées entre le 9 et le 18 avril 2018. Les projets de zonage, et de règlement sont en consultation libre à la mairie. Toute remarque ou demande relative au PLUI peut être recueillie dans le registre de concertations mis à disposition du public.
- **Nouvelle école** : Les deux avant-projets définitifs concernant les écoles de Furdenheim et de Hurtigheim, ainsi que les périscolaires, ont été approuvés par les trois Communes du RPI mais aussi par la Cocoko. Le chiffrage de ces projets s'élève à 3 035 675 € HT pour la construction d'une



nouvelle école à Furdenheim, avec une prise en charge de 39,4% par la Cocoko pour le périscolaire, et à 2 477 806 € HT pour la rénovation et l'agrandissement de l'école existante à Hurtigheim, avec une participation intercommunale de 41,5%. Le reliquat sera payé par le SIVOM Ackerland. Les travaux démarreront au dernier trimestre 2018.

- **Sortie de mineurs du Territoire** : Depuis janvier 2017, les mineurs qui voyagent sans représentant légal hors du territoire Français, doivent être en possession d'une autorisation préalable signée par un titulaire de l'autorité parentale.

Le formulaire Cerfa 15646*01 peut être récupéré à la mairie ou téléchargé sur le site internet du service public : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do

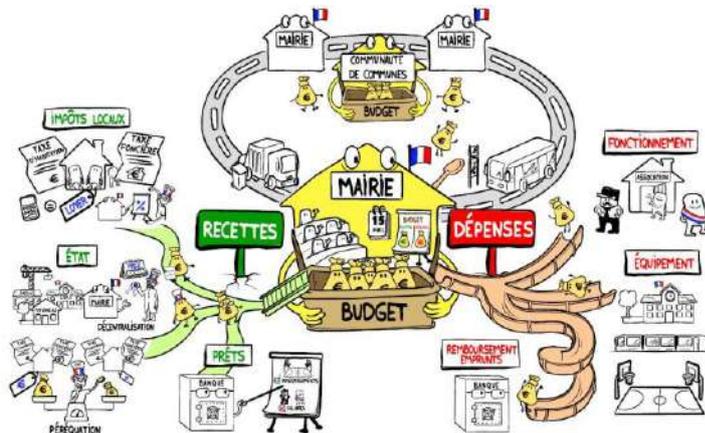


Principales décisions du Conseil Municipal

- ❖ **Urbanisme** : Le permis de démolir, rendu facultatif par un décret de 2007, a été rendu obligatoire par une délibération du 19 février 2018 afin de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la Commune. Il est rappelé que dans la zone IAU (lotissement), depuis la modification simplifiée du PLU de novembre 2016, les clôtures sur les limites séparatives entre voisins sont autorisées à 1,80 m, mais restent limitées à 1,20 m vers le domaine public.



- ❖ **Achats de terrain** : La Commune a racheté un emplacement réservé rue de l'Ecole qui correspondait à une parcelle de 12 m² afin de permettre la liaison en circulation douce entre la rue de l'Ecole et la rue des Forgerons. L'acquisition de deux autres emplacements réservés est en cours pour l'élargissement de l'intersection de la rue Principale et de la rue de l'Ecole, et l'élargissement de la rue des Sarments, dans le lotissement. La voirie du lotissement a également été rétrocédée à la Commune et intégrée dans le domaine public communal depuis le 22 mai dernier.
- ❖ **Ressources Humaines** : le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel a été mis en place pour les deux agents Communaux, conformément à la réglementation en vigueur, qui harmonise le régime indemnitaire pour les trois fonctions publiques.



- ❖ **Budget** : Le compte administratif 2017 a été approuvé le 19 février 2018. Pour la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 314 256,79 €, et les recettes à 366 905,13€. Le solde de clôture, tenant compte du report d'excédent de l'année 2016 s'élève à 280 560,19 €. Pour la section d'investissement, l'exercice se termine sur un excédent de clôture de

13 892,24, avec un montant dépensé de 448 804,38 euros et des recettes de 459 527,17€ dans lesquelles il est tenu compte des subventions restant à percevoir pour un montant de 170 256 euros. Le budget primitif 2018 a été approuvé le 9 avril 2018 pour un montant de 666 556,19 euros en section de fonctionnement, et de 556 587 euros en section d'investissement.

- ❖ **Fiscalité** : En prévision des investissements prévus pour la construction d'une nouvelle école à Furdenheim et la rénovation et agrandissement de l'école de Hurtigheim, le conseil municipal s'est accordé sur une augmentation de 3% des taux de fiscalité locale qui sont fixés à 11,78% pour la taxe d'habitation, 12,21% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et 44,79% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.



- ❖ **Engagement zéro-phyto** : Afin de persévérer dans la démarche « zéro phyto » et pour répondre au cahier des charges des Communes attributaires des trois libellules, le conseil municipal a commandé un plan de désherbage à la FREDON Alsace. Le travail consiste à réaliser un audit des pratiques de désherbage actuelles pour y apporter des solutions concrètes et bénéficier de conseils. La prestation est soutenue financièrement par l'Agence de l'Eau et la Région Alsace à hauteur de 80%.

- ❖ **Travaux** : Le Conseil a mandaté le cabinet d'architecture Michel POULET pour réaliser une étude de faisabilité concernant la réhabilitation de l'ancienne gare, 5 rue de la Gare. A la lecture de l'avant-projet proposé, et de son chiffrage, il sera décidé ou non de procéder à la rénovation. Le 14 mai, le conseil municipal a passé commande à la SIRS pour la mise en place de nouveaux candélabres rue de la Paix. La facture s'élèvera à 18 624,12 euros TTC.

Cartes Nationales d'Identité et Passeports biométriques :

A l'approche des vacances nous vous rappelons les modalités d'obtention des pièces d'identité.



Depuis le 28 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité sont désormais effectuées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques. **Seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil des empreintes sécurisées seront compétentes pour délivrer ces titres.** Des Communes comme Truchtersheim,



Strasbourg, Wasselonne, ou Molsheim figurent parmi ces Communes. La liste complète est accessible à l'adresse : <http://www.bas-rhin.gov.fr/Politiques-publiques/Informations-liees-aux-services/Vos-demarches-evoluent/Carte-nationale-d-identite>

IMPORTANT : Un rdv téléphonique est à prendre auprès de ces mairies pour le dépôt du dossier (environ 5 semaines d'attente pour certaines mairies) et le délai de fabrication du titre peut s'allonger en période estivale à plus de quatre semaines. Pour votre confort, il conviendra de prendre vos dispositions.

Un nouveau service : la pré-demande en ligne

A partir du 28 mars 2017, vous pouvez également effectuer une pré-demande de CNI en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr>



Dans ce cas, vous n'aurez pas à renseigner le formulaire papier de demande de carte (cerfa 12100*01 ou 12101*02). Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de cartes d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Cette pré-demande en ligne est **facultative** : il vous est possible de réaliser l'intégralité de votre demande de carte d'identité en vous rendant dans une mairie équipée de dispositif de recueil qui vous accompagnera dans votre démarche. Vous devrez alors compléter le formulaire papier.

Attention : la pré-demande de carte d'identité ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet des mairies équipées, pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier.

Liste indicative des pièces à fournir *:

CNI	Passeport
Formulaire 12100*02-12101*02/ ou pré-demande en ligne	Formulaire 12100*02-12101*02/ ou pré-demande en ligne
Passeport ou à défaut acte de naissance de moins de 3 mois	CNI originale ou acte de naissance de moins de 3 mois
1 photo de moins de 6 mois	1 photo de moins de 6 mois
1 justificatif de domicile de moins d'un an : original	1 justificatif de domicile de moins d'un an : original
Timbre fiscal de 25€ si l'ancienne carte n'est pas présentée	1 timbre fiscal : 86€(majeurs), 42 €(15-18 ans), 17€(moins de 15 ans)

BON A SAVOIR : Depuis le 1^{er} janvier 2014, toutes les cartes d'identité des personnes majeures délivrées depuis le 2 janvier 2004 sont valables 15 ans. L'extension de validité ne concerne pas les individus mineurs pour lesquels la validité reste fixée à 10 ans. Cette extension ne s'applique pas non plus aux **passeports** qui sont valides au maximum 10 ans, et 5 ans pour les mineurs.

Le renouvellement de CNI avant la fin de validité ne sera pas possible, sauf pour motif de voyage à l'étranger, dont la preuve sera à fournir.

**D'autres pièces justificatives seront à fournir selon les cas : Hébergement chez un tiers ou au domicile parental, renouvellement exceptionnel de la CNI pour départ à l'étranger, ajout d'un nom d'usage, individus mineurs. Merci de bien vouloir retirer la liste des pièces auprès de la mairie dépositaire de votre dossier.*